



2 rue de Belleville 72150 LE GRAND-LUCE  
tel : 02.43.40.92.76  
fax : 02.43.40.94.79  
[centresocial.legrandluce@wanadoo.fr](mailto:centresocial.legrandluce@wanadoo.fr)  
[www.centresocial-legrandluce.fr](http://www.centresocial-legrandluce.fr)

### Autorisation familiale d'utilisation d'image ou photographie

Le Centre Social de la Communauté de Communes de Lucé est amené, dans le cadre des activités qu'il organise, à réaliser des photos ou vidéos individuelles ou de groupe. Ces photos ou vidéos peuvent éventuellement être présentées lors d'une exposition, publiées sur notre site internet ou encore être utilisées pour nos plaquettes de communication et d'information.

Je soussigné : .....

Domicilié à : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

autorise  n'autorise pas (1)

l'association du Centre Social de la Communauté de Communes de Lucé, dans le cadre de ses activités, à utiliser, dans le respect de la vie privée et de l'image, à titre gracieux mon image et ma photographie ainsi que celles de mon enfant ou mes enfants :

Enfant 1 (NOM/Prénom) : ..... Enfant 2 (NOM/Prénom) : .....

Enfant 3 (NOM/Prénom) : ..... Enfant 4 (NOM/Prénom) : .....

Enfant 5 (NOM/Prénom) : ..... Enfant 6 (NOM/Prénom) : .....

Fait à ....., le .....

Signature :  Père  Mère  Tuteur (1)

(1) cocher la case correspondante.

Nom et Prénom de votre enfant

Date de naissance

.....

.....

Numéro de Sécurité Sociale .....

Numéro CAF ou MSA .....

Votre adresse mail .....@.....

### AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), Monsieur .....  
Madame.....

SANTE

Profession des parents

.....

.....

Adresse.....

CP..... Ville.....

☎ fixe .....

Portable.....

(1) lien de parenté : père ( ) mère ( ) tuteur ( )

autorise (nt) le Responsable ou les Animateurs du séjour à présenter mon enfant

.....

en cas de soins à donner d'urgence et si nécessaire d'anesthésie au médecin ou centre hospitalier le plus proche du lieu de séjour.

NOM et ☎ du médecin traitant :

téléphone et adresse des personnes à prévenir en cas d'urgence :

.....

.....

### ACTIVITES - TRANSPORT

J'autorise également mon (mes) enfant(s) à participer à l'ensemble des activités proposées par le centre social du Grand-Lucé

OUI

NON

J'autorise les organisateurs à faire transporter mon (mes) enfants pour les besoins des activités :

- Par les responsables et animateurs du centre

- Par des moyens collectifs ( autocar...)

(1)

OUI

NON

«lu et approuvé»

le

Signature

(1) entourer votre réponse



**INDIQUEZ CI-APRÈS :**

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS**

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT**

NOM..... PRÉNOM.....

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR).....

.....  
.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : ..... BUREAU :.....

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

*Je soussigné, .....responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.*

Date : Signature :

**A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES**

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

.....  
.....  
.....

**OBSERVATIONS**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....



2 rue de Belleville 72150 LE GRAND-LUCE  
 tel : 02.43.40.92.76  
 fax : 02.43.40.94.79  
[centresocial.legrandluce@wanadoo.fr](mailto:centresocial.legrandluce@wanadoo.fr)  
[www.centresocial-legrandluce.fr](http://www.centresocial-legrandluce.fr)

## FICHE D'INSCRIPTION MERCREDIS RECREATIFS 2024-2025

Nom et prénom de l'enfant : ..... Date de naissance : .....

Nom et prénom des parents : .....

Adresse Mail des parents : .....

Ecole fréquentée et classe (année scolaire 2024-2025) : .....

N° CAF : .....

N° MSA : .....

Dates	péri-centre matin	Journée 8h30-17h30	Péri- centre soir	Remarques
04-sept				
11-sept				
18-sept				
25-sept				
02-oct				
09-oct				
16-oct				
vacances				
06-nov				
13-nov				
20-nov				
27-nov				
04-déc				
11-déc				
18-déc				
vacances				
08-janv				
15-janv				
22-janv				
29-janv				
5-févr.				
vacances				

Dates	péri- centre	Journée 8h30-17h30	Péri- centre	Remarques
26-févr				
05-mars				
12-mars				
19-mars				
26-mars				
02-avr				
vacances				
23-avr				
30-avr				
07-mai				
14-mai				
21-mai				
28-mai				
04-juin				
11-juin				
19-juin				
25-juin				
03-juil				

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales d'organisation et accepte leur application

Date et signature

# Règlement intérieur de L'Accueil de Loisirs

L'Accueil de Loisirs a pour vocation d'être un lieu de loisirs et d'apprentissage de la vie en collectivité.

Il est destiné à permettre à l'enfant de s'épanouir et de s'enrichir au contact des autres au travers d'activités mises en œuvre dans le cadre d'un projet pédagogique spécifique préalablement défini.

Lors des temps d'Accueil, les enfants ont ensemble élaboré et validé leurs règles de vie en s'attardant sur leurs droits et leurs devoirs :

## Ce qu'on a le droit de faire :

- S'amuser, jouer
- Partager
- Demander de l'aide
- Proposer des activités
- S'exprimer librement
- ...



## Ce qui est interdit :

- Faire mal, taper, donner des coups de poings ou de pieds, mordre
- Insulter
- Casser ou abîmer le matériel, les jeux, jouets
- Entrer dans la cuisine
- Ne pas respecter l'autre et l'adulte

En tant que parents, vous vous engagez à ce que votre enfant respecte ces règles de vie et à ce qu'il ne se livre à aucun acte de violence physique ou morale.

Toute personne qui fréquente l'Accueil de loisirs dispose de la liberté de croyance et d'opinions et se doit de respecter celle d'autrui en ne se livrant à aucun acte de prosélytisme. Tout sectarisme, comportement raciste ou xénophobe est prohibé.



## Le non-respect des règles de vie peut donner lieu à une sanction immédiate :

- 1- Etre isolé du reste du groupe afin de réfléchir à la transgression
- 2- Etre exclu de l'Accueil de loisirs une journée
- 3- Etre exclu définitivement de l'Accueil de loisirs

Le Centre de Social de la Communauté de Communes de Lucé et L'équipe d'animation de la Becquée.



2 rue de Belleville 72150 LE GRAND-LUCE

tel : 02.43.40.92.76

fax : 02.43.40.94.79

[centresocial.legrandluce@wanadoo.fr](mailto:centresocial.legrandluce@wanadoo.fr)

[www.centresocial-legrandluce.fr](http://www.centresocial-legrandluce.fr)

## **Conditions générales inscription Accueil de loisirs :**

**Situé dans les locaux de « La Becquée » à Villaines sous Lucé, l'Accueil de loisirs organisé par le Centre Social prend en charge, les mercredis et pendant les vacances scolaires, les enfants âgés de 3 à 11 ans résidant prioritairement sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes de Lucé ou sur les communes circonvoisines.**

En cohérence avec le projet éducatif du Centre Social, l'équipe d'encadrement, composée d'une directrice et d'animateurs diplômés, met en œuvre un projet pédagogique et d'animation visant à offrir, en toute sécurité, des activités de loisirs adaptées à l'âge, aux besoins sociaux, culturels, sanitaires, affectifs et éducatifs des enfants.

Horaires d'accueil : 8h30 à 17h30.

Péricentre de 7h30 à 8h30 le matin et de 17h30 à 18h30 le soir.

1- La participation aux activités est ouverte aux adhérents du centre social, l'adhésion familiale est de 10€ pour une année.

2- Inscriptions au Centre social :

Vous avez besoin du carnet de santé, de votre n°allocataire CAF et/ou MSA et de sécurité sociale, le règlement du montant total dû, l'attestation d'assurance « individuelle accident » de votre enfant ainsi que votre quotient familial CAF ou MSA à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

- Une facturation sera envoyée en fin de mois, à payer avant le 15 du mois suivant.
- Possibilité de rédiger plusieurs chèques pour s'acquitter du montant dû.
- Bons Temps Libres CAF, Tickets Loisirs MSA, Tickets CESU et chèques vacances ANCV acceptés.